

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

OBJET
N° 2026-3-5

**Demande de subvention
exceptionnelle CAL
Travaux de rénovation
Gendarmerie**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 6 mars 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 25 février 2026.



L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la
Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI,
Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-
M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme
LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-
LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-
MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-
M.ZANCHIN

Excusés :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de
demande de subvention exceptionnelle à la Communauté
d'Agglomération du Grand Longwy, pour les travaux de
rénovation des logements de la Gendarmerie.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont
le montant hors taxes est estimé à 318 655 €.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation des logements
de la Gendarmerie d'un montant de 318 655 € présenté par
les services techniques.

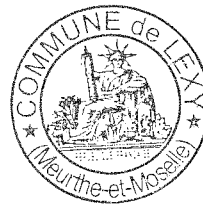
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de 31 % auprès de la CCAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable HT	Taux	Montant HT
ETAT : DETR	318 655 €	30 %	95 597 €
CCAL – subvention exceptionnelle	318 655 €	31 %	100 000 €
Montant des subventions			195 597 €
Part communale		39 %	123 058 €
Montant Total HT			318 655 €
TVA 20 %			63 731 €
Montant Total TTC			382 386 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com